

4.3. COUPE DU CENTRE II

13-14 octobre au Golf du Bois d'O

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales par équipes
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : sauf invitation du Président, seuls les Clubs de la Ligue du Centre Val de Loire, avec terrain homologué peuvent participer. Une seule équipe par club. **Nombre de clubs limité à 18** (ordre d'inscription sur Extranet).

POUR LES MEMBRES DES ÉQUIPES : Etre membres et licenciés en 2018 du Club qu'ils représentent. Joueurs dont l'index à la date de clôture des engagements n'est **pas supérieur à 24** (Un seul joueur à index supérieur proche toléré).

Il n'est pas nécessaire que les joueurs d'une équipe soient les mêmes d'une journée à l'autre à condition d'apparaître sur la liste des équipiers enregistrés sur Extranet. Les joueurs amateurs qui ont effectivement participé à la Coupe du Centre I ne peuvent pas participer à la Coupe du Centre II.

FORME DE JEU

Chaque tour, 6 joueurs ou joueuses (des 12 équipiers) dont le Pro du Club. Le Pro peut être remplacé par un amateur.

Epreuves sur 2 jours : 36 trous / Stroke-play / 6 simples /18 trous par jour.

Le Classement final en brut est fait par addition des 5 meilleurs scores de chaque journée.

En cas d'égalité, pour la 1ère journée ainsi que pour le classement final (dans ce cas au cumul des 2 jours), les équipes sont départagées en comparant les cartes non prises en compte, puis les meilleures cartes, puis les secondes meilleures cartes, etc.

Les heures de départ seront sur le site de la Ligue ou disponibles au Golf recevant. Le Capitaine peut présenter n'importe quel joueur de son équipe aux départs du premier tour. Le deuxième jour, les joueurs partiront dans l'ordre inverse des index arrondis (autant que possible) et du classement de l'équipe en brut.

Les deux premières équipes en brut de la Coupe II, si elles ne sont pas déjà présentes en Coupe du Centre I, remplaceront l'année suivante les deux équipes les plus mal classées de cette dernière.

ENGAGEMENTS

Clôture des engagements des équipes sur Extranet avant le 14 septembre 2018.

La liste des joueurs peut être modifiée jusqu'au 7 octobre 2018. Si vous ne pouvez pas inscrire votre Pro sur Extranet demandez à la Ligue de l'inscrire. Vous ne pourrez pas inscrire un joueur s'il n'a pas remis son certificat médical visé par un médecin à son club de licence.

Le droit d'engagement de 200 € (chèque ou virement) sera envoyé à la Ligue du Centre Val de Loire avant le début de la compétition. Il comprend la participation à la compétition et la journée d'entraînement la veille ou dans les 5 jours précédents la compétition.

Tout club n'ayant pas payé son inscription ne pourra participer à la compétition.

PRIX

Coupe à l'équipe vainqueur.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE, DEPARTS, REUNION DES CAPITAINES

Deux représentants du club effectivement présents, l'Arbitre et l'OEC.

Départs sur Internet www.golf-centre.fr ou disponibles au Club à partir du 10 octobre 2018.

Réunion des Capitaines le Vendredi 13 octobre 2018 à 19h00 au club.

APPLICATION DU REGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS

Epreuve non-fumeur.